

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MARDI 30 OCTOBRE 2018

Le trente octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures, le conseil d'administration d'Advivo, s'est réuni à son siège, 1 square de la Résistance à Vienne (Isère).

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Chaillan, Castinet, Conesa, Corompt, Dermidjian, Girardon-Tournier, Séglat, Poinas
MM. Kovacs, Belmonte, Brunet, Charles, Chastelière, Durand, Roberto, Guillot, Sarzier, Toinard

ETAIENT ABSENTS :

M. Angonin
M. Chanut (Pouvoir à A. Durand)
M. Duc (Pouvoir à J. Brunet)
Mme Gelas (Pouvoir à H. Dermidjian)
Mme Lemaissi (Pouvoir à M. Belmonte)
M. Pécheux (Pouvoir à G. Chastelière)
Mme Putoux (Pouvoir à A. Sarzier)
M. Satelmechian (Pouvoir à T. Kovacs)
M. Tentelier

1-AVANCEMENT SUR LE PROJET DE FUSION D'Advivo et l'Opac du Rhône

Dans la perspective de la promulgation de la loi ELAN, Advivo et l'Opac du Rhône ont engagé, en ce début d'année 2018, des échanges pour apprécier l'opportunité de se rapprocher, via une fusion absorption par l'Opac du Rhône d'Advivo, aux fins d'atteindre une taille permettant d'assurer une pérennisation à moyen et long termes de la nouvelle entité.

L'Opac du Rhône a été créé en 1920 et est présidé par Christophe GUILLOTEAU, Président du conseil départemental du Rhône. Il gère à ce jour 11 628 logements locatifs et 1 455 logements spécialisés répartis sur 152 communes du département du Rhône et compte un effectif de 280 collaborateurs.

Le projet de fusion devra aboutir à une organisation efficiente, flexible et cohérente afin de pérenniser le nouvel organisme en optimisant ses processus, en assurant sa solidité financière et en développant les compétences de ses collaborateurs pour en faire un OPH de référence au service d'une qualité de service engagée pour ses clients.

Acteurs d'un même territoire géographique, de bassins de vie et d'emploi complémentaires, le rapprochement des deux offices s'inscrira dans une logique d'aménagement du territoire et une continuité territoriale avec Vienne Condrieu Agglomération.

Par une volonté politique affirmée et partagée par les gouvernances des deux offices et des deux collectivités de rattachement – avec pour objectif d'unifier les forces pour servir ces territoires et leur population – ce projet entend préparer l'avenir pour :

- Constituer un opérateur à taille suffisante pour répondre aux attentes du territoire en termes d'aménagements, d'habitat et de services rendus,

- Renforcer les moyens et accroître l'efficacité économique pour dégager des capacités d'investissement à consacrer à la stratégie patrimoniale,
- Partager les compétences en les renforçant, et au besoin, en en développant de nouvelles,
- Améliorer la qualité de services pour les clients,
- Travailler les synergies en prenant appui sur les atouts concurrentiels et différenciateurs de chaque OPH,
- Garantir la pérennité financière de la nouvelle structure,
- Optimiser les coûts de gestion.

Une lettre d'intention a été adressée à la fédération des OPH pour l'informer de cette volonté de rapprochement et solliciter les aides de la commission de réorganisation de la caisse de garantie du logement social pour un accompagnement à la conduite du projet avec l'expertise de prestataires externes.

Une consultation, via un groupement de commandes approuvé par le bureau du conseil d'administration en date du 25 septembre 2018 constitué par les deux offices et l'Opac du Rhône coordonnateur, a été lancée le 3 octobre 2018 pour choisir un prestataire au titre d'une mission de conseil et d'assistance dans le cadre d'une perspective de fusion entre les deux OPH. La convention de groupement de commandes sera soumise pour de légères modifications à votre approbation ce soir (délibération N°2).

Cette mission devra répondre aux orientations déjà exprimées :

- Le choix de la création d'une nouvelle entité (juridiquement dans la continuité de l'Opac du Rhône) plutôt que de mettre en place une société de coordination,
- Une mise en œuvre juridique au 1^{er} janvier 2020 ;
- La création d'une collectivité de rattachement par le biais d'un syndicat mixte composé des deux collectivités de rattachement ;
- La création d'une nouvelle entité et d'un nom pour celle-ci.

Le projet se déroulera en 2 phases :

- La première consiste à réaliser deux étapes :
 - Un diagnostic afin d'identifier les points critiques et les risques,
 - L'élaboration de propositions d'organisation cible.
- La deuxième phase traitant de la mise en œuvre opérationnelle garantissant la fusion au 1^{er} janvier 2020 avec une participation des collaborateurs au travers d'une méthodologie les impliquant ainsi que les représentants du personnel.

Cette étude devra se baser sur les pré requis suivants :

- Le projet ne devra pas emporter d'augmentation des frais de structure,
- Les deux OPH conviennent de réussir la fusion avec les collaborateurs en place,
- L'organisation territoriale mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 par l'Opac du Rhône devra être maintenue et le modèle déployé sur le patrimoine d'Advivo.

La mission se déroulera sur l'année 2019 avec une possibilité d'accompagnement sur 2020 pour la réalisation de missions ponctuelles ou complémentaires.



La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage stratégique placé sous l'autorité des deux présidents qui s'entoureront des personnes qualifiées nécessaires et par un comité technique piloté par les directeurs généraux des 2 OPH et des deux directeurs des collectivités de rattachement.

Le conseil d'administration sera informé régulièrement de l'avancement de la mission et de ses conclusions tout au long de l'année 2019.

Il est demandé au conseil d'administration de prendre acte de la présente délibération.

Le conseil d'administration a pris acte de cette délibération.


Julien de LEIRIS
Directeur Général

